



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 19 MAI 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du Vendredi 13 Mai 2022, s'est réuni le Jeudi 19 Mai 2022, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
 ARZON : Roland TABART
 BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
 BRANDIVY : Pascal HERISSON
 COLPO : Freddy JAHIER
 ELVEN : Gérard GICQUEL
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
 LE BONO : Yves DREVES
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET (départ à 19h00)
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
 LOCQUeltas : Michel GUERNEVE
 MONTERBLANC : Alban MOQUET
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
 PLOEREN : Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
 PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
 SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h30)
 SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHÉC
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
 SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
 SENE : Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
 SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
 SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE
 VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean - Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean - Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

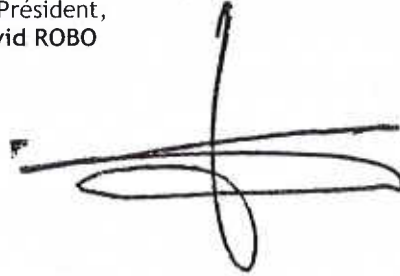
ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
 ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
 ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
 GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
 LE HEZO : Guy DERBOIS a donné pouvoir à Anne TESSIER-PETARD
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT à partir de 19h
 MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
 PLOEREN : Gilbert LORHO a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
 SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
 SARZEAU : David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
 SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
 SENE : Sylvie SCULO Katy a donné pouvoir à CHATILLON-LEGALL

THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO
VANNES : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
VANNES : Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique Jean
VANNES : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Absents :

MEUCON : Pierrick MESSEGER

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops around itself and crosses itself, forming a stylized, abstract shape.

-21-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2022

PATRIMOINE, TOURISME ET EVENEMENTIEL

DISSOLUTION DE L'EPIC GOLFE DU MORBIHAN VANNES TOURISME

Monsieur Yves BLEUNVEN présente le rapport suivant :

En vertu de la loi NOTRe, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération (GMVa) exerce la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » et a créé en 2017, un office de tourisme communautaire sous la forme d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial).

Afin de mieux maîtriser les enjeux du tourisme d'affaires et de mettre en synergie le parc des expositions, le Chorus, propriété de la ville de Vannes, et l'office de tourisme communautaire, l'agglomération et la Ville de VANNES ont décidé de créer la Société Publique Locale (SPL) « Golfe du Morbihan Vannes Tourisme », par délibérations du Conseil communautaire du 25 novembre 2021 et du Conseil municipal du 11 octobre 2021.

La SPL pourra assurer en particulier :

- La mission d'office de tourisme intercommunal,
- La réalisation d'études et missions répondant aux besoins du développement touristique de son organisation, ainsi que des besoins d'animation du territoire,
- La mission de centre des congrès et du parc d'exposition,
- Le portage de candidatures à l'accueil d'évènements du territoire,
- L'étude, la conception, la réalisation, la production ou la mise en œuvre d'évènements,
- La gestion d'équipements ou services à vocation touristique et/ou culturelle

Il convient donc de renoncer à l'exploitation de l'office de tourisme communautaire sous la forme d'un EPIC. Comme indiqué à l'article 16 des statuts de l'EPIC, sa dissolution est prononcée par délibération du Conseil communautaire.

Il est proposé de dissoudre l'EPIC à la date du 30 juin 2022 minuit, impliquant l'arrêt de l'activité et la clôture des comptes à cette date. La liquidation devra s'effectuer d'ici le 31 décembre 2022. Les résultats de la liquidation seront portés à un compte rattaché au budget de l'agglomération.

Les missions d'office de tourisme communautaire seront confiées à la SPL, à compter du 1^{er} juillet 2022.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 mai 2022 et de la Commission Attractivité et Services à la Population du 12 mai 2022, il vous est proposé :

- de dissoudre l'EPIC Golfe du Morbihan Vannes Tourisme à compter du 30 juin 2022 ;
- de procéder à la liquidation de l'EPIC Golfe du Morbihan Vannes Tourisme d'ici le 31 décembre 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ